

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/04/2021041516/justel>

Dossier numéro : 2021-05-04/07

Titre

4 MAI 2021. - Arrêté ministériel fixant le nombre total d'heures subventionnables d'accueil temporaire 2021 et fixant le nombre maximal d'heures subventionnables d'accueil temporaire par service agréé pour l'année 2021. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 04-06-2021 page : 56857

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)